



HISTOIRE DU PARLEMENTARISME EN MACÉDOINE

La Constitution de la République souveraine et indépendante de Macédoine a été adoptée le 17 novembre 1991. Conformément à la Constitution, la Macédoine est une république avec une démocratie parlementaire, et le pouvoir de l'Etat est divisé en pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. L'Assemblée est monocamérale et est composée de 120 à 140 députés: les députés sont élus aux élections universelles et directes, au suffrage secret, et leur mandat est libre et d'une durée de 4 ans.

Les fondements historiques de l'Assemblée de la République de Macédoine ont été posés par la République de Krushevo de 1903 et l'ASNOM de 1944, lesquels sont rajoutés à l'Assemblée populaire de la République populaire de Macédoine de 1946 et l'Assemblée de la République socialiste de Macédoine de 1963 et 1974.

Dans l'aperçu suivant seront présentés les événements et les dates historiques les plus importants qui caractérisent le développement moderne du parlementarisme macédonien.

2 août 1903. - l'insurrection d'Ilinden a lieu pour la libération du peuple macédonien du joug ottoman. Le 3 août, après la libération de Krushevo commence la constitution du nouveau pouvoir révolutionnaire, démocratique et populaire, connu dans l'historiographie comme la République de Krushevo qui a existé pendant 10 jours. Afin d'assurer une élection plus démocratique des organes du pouvoir, a été convoquée une Assemblée de 60 citoyens les plus éminents, des représentants de tous les groupes nationaux de la ville de Krushevo (Macédoniens, Albanais et Valaques), en tant qu'un organe de représentation parlementaire.

L'Assemblée élit un Gouvernement exécutif intérimaire composé de six membres. Les idées démocratiques avancées des révolutionnaires, le désir de coexistence, d'égalité entre les peuples, d'harmonie fraternelle et d'unité contre le despotisme ottoman ont pris forme dans le Manifeste de la République de Krushevo. Le Manifeste de la République de Krushevo représente un des documents les plus importants de l'histoire du mouvement de libération nationale macédonien. Bien que la République de Krushevo n'ait existé que dix jours, elle prend une place particulière dans notre histoire étant donné qu'elle représente le symbole des aspirations du peuple macédonien d'avoir un Etat et le fondement de l'Etat macédonien.

2 août 1944. – au monastère St. Prohor Pciniski a lieu la Première session de l'ASNOM (Assemblée antifasciste de la libération du peuple macédonien).

De par la participation du peuple macédonien dans la Seconde guerre mondiale et dans la Lutte de libération populaire contre le fascisme, le peuple macédonien a acquiert sa liberté nationale et crée son propre Etat dont la constitution a été couronnée lors de la Première session de l'ASNOM.

Lors de la Première session de l'ASNOM, neuf actes législatifs ont été adoptés, dont quatre ont un caractère constitutionnel d'Etat. Ces actes posent le fondement de l'Etat macédonien en tant qu'Etat fédéral dans le cadre de la Yougoslavie fédérative démocratique. Lors de cette session la constitution de la Macédoine fédérale démocratique a solennellement été proclamée.

L'ASNOM a été constitué en organe suprême législatif et exécutif représentant le peuple et organe suprême du pouvoir de la Macédoine démocratique. Le Présidium de l'ASNOM a été créé en tant que porteur des compétences exécutives, mais également des compétences législatives qu'il exerce entre les sessions plénières de l'ASNOM.



Présidium de l'ASNOM présidé de Metodija Andonov Tchento

La Déclaration des droits fondamentaux des citoyens a été adoptée, selon laquelle « tous les citoyens de l'Etat macédonien fédéral sont égaux devant les lois, sans égard à leur nationalité, race et religion ».

La langue macédonienne populaire a été introduite en tant que langue officielle de l'Etat macédonien, et le 2 août a été proclamé une fête populaire et nationale du peuple macédonien et de l'Etat macédonien, en tant que symbole de tous ses luttes de libération des siècles d'esclavage et de la création de l'Etat macédonien libre.

En l'honneur des deux événements majeurs qui ont eu lieu ce jour là, Ilinden, et qui ont posé les fondements de l'Etat et de l'indépendance macédoniens, le 2 août a également été proclamé une fête nationale de la République de Macédoine – le Jour de la République.

14-16 avril 1945. – lors de sa troisième session, l'ASNOM a été renommée Assemblée populaire de la Macédoine démocratique fédérale. L'acte le plus important adopté lors de cette session a été la création du premier gouvernement, en tant qu'organe exécutif de l'Etat macédonien (à partir du mars 1946 renommé en République populaire de Macédoine). Ceci achève le processus de la constitution du pouvoir populaire, ainsi que l'affirmation de l'indépendance nationale et d'Etat du peuple macédonien.

31 décembre 1946. – L'Assemblée constituante de la République populaire de Macédoine, élue au suffrage universel direct, adopte la première Constitution de la République populaire de Macédoine. Cette Constitution a une grande importance historique et politique pour la Macédoine. La République populaire de Macédoine a été définie comme un Etat populaire, de forme républicaine de gouvernement, unie avec les autres peuples de la Yougoslavie et leurs républiques populaires : la République populaire de Serbie, la République populaire du Monténégro, la République populaire de la Bosnie et Herzégovine, la République populaire de

Croatie et la République populaire de Slovénie, au sein d'un Etat commun fédéral – La République fédérative populaire de Yougoslavie (renommée en 1963 en République socialiste fédérative de Yougoslavie). Conformément à la Constitution, le principe fondamental d'organisation du pouvoir est le principe d'organisation de gouvernement parlementaire du pouvoir, à savoir le principe de l'unité du pouvoir. Le représentant de la souveraineté populaire et l'organe suprême du pouvoir dans la République est l'Assemblée populaire, laquelle est le seul titulaire du pouvoir législatif. L'Assemblée populaire est élue par les citoyens, sur la base de leur droit de vote général, équitable et direct, au suffrage secret, pour un mandat de quatre ans.

L'Assemblée populaire, laquelle a été renommée à partir de 1963 en Assemblée de la République socialiste de Macédoine, demeure le plus haut organe du pouvoir jusqu'à l'indépendance de la Macédoine de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, en 1991. Le principe de l'unité du pouvoir, à savoir le système parlementaire, sera le principe fondamental d'organisation du pouvoir dans la République, et le degré de son expression changera également, ainsi que l'organisation et la structure de l'Assemblée (les changements ont été définis dans la Loi constitutionnelle sur les fondements de l'organisation sociale et politique et les organes du pouvoir de la RPM de 1952, la Constitution de la RSM de 1963 et la Constitution de la RSM de 1974). Ainsi, pendant cette période, l'Assemblée sera monocamérale, bicamérale, tricamérale, voire composée de cinq chambres. Le mandat des représentants de l'Assemblée est impératif (il existe la possibilité de révocation des représentants), alors que la modalité de leur élection change, partant d'un système d'élections directes jusqu'à un système de délégués complexe, en tant que système de constitution indirecte de l'Assemblée.

20 septembre 1990. – L'Assemblée de la République socialiste de Macédoine adopte 25 amendements de la Constitution de la RSM de 1974, par lesquels des changements radicaux ont été effectués dans le système social, économique et politique. Ceci marque le début de la transition de l'Etat vers le futur système parlementaire et vers la création d'un Etat souverain et indépendant. Par les amendements de la Constitution, entre autre, le pluralisme propriétaire et politique est introduit et une restructuration des institutions principales de l'Etat est effectuée (l'Assemblée devient monocamérale, le Conseil exécutif devient Gouvernement, et au lieu d'avoir une Présidence collective, pour la première fois la fonction de Président de la République est introduite). Le système de délégués est supprimé, et les députés dans l'Assemblée de la RSM sont élus par les citoyens, au suffrage direct et décret. Les candidats pour députés sont proposés par les citoyens, les organisations politiques et les autres formes d'organisation et d'association. Un mois plus tard, l'Assemblée adopte la Loi sur l'élection et la révocation des députés et des membres du comité, ce

qui représente la dernière étape dans la préparation pour la tenue des premières élections démocratiques et multipartites.

11 novembre 1990. – en République socialiste de Macédoine les premières élections parlementaires multipartites, libres et démocratiques ont lieu. Les élections ont lieu/sont tenues selon le système électoral majoritaire et le territoire de Macédoine est divisé en 120 circonscriptions. Dix-huit partis politiques et 43 candidats y participent. Cent-vingt députés ont été élus dans l'Assemblée de la République socialiste de Macédoine de l'époque. A travers les représentants élus des différents partis et options politiques en Macédoine, un système parlementaire de démocratie pluraliste a été établi.

8 janvier 1991. – la première Assemblée multipartite de la République socialiste de Macédoine, composée de députés de 9 partis politiques et 3 candidats indépendants a été constituée. En conformité avec les dispositions du Règlement temporaire, la session est gérée par le député le plus âgé, alors que Stojan Andov a été élu président de l'Assemblée de la RS de Macédoine. La première Assemblée multipartite oriente ses activités vers l'adoption des actes et documents nécessaires de statut d'Etat, lesquels, de manière claire, expriment le désir séculaire du peuple macédonien pour la construction d'un Etat autonome et indépendant. Cette Assemblée élit le premier Président et le premier Gouvernement de la République, organise un référendum d'indépendance et adopte la Constitution de la République de Macédoine, l'hymne et le drapeau.

25 janvier 1991. – Lors d'une de ses premières sessions, les députés adoptent la Déclaration de souveraineté de la République socialiste de Macédoine, par laquelle est exprimée la souveraineté de la République socialiste de Macédoine, conformément aux dispositions constitutionnelles pour l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Etat macédonien, ainsi que le droit au peuple macédonien à l'autodétermination, y compris le droit à la sécession. Cette Déclaration représentera le fondement pour l'adoption de la première Constitution démocratique de la République de Macédoine.

27 janvier 1991. - à la session de l'Assemblée a été élu Kiro Gligorov en tant que premier président de la République socialiste de Macédoine.

20 mars 1991. – L'Assemblée élit le premier gouvernement de la RS de Macédoine (appelé gouvernement d'experts), présidé par Dr Nikola Kljusev.

7 juin 1991. – L'Assemblée de la RS de Macédoine adopte 4 amendements à la Constitution de la RS de Macédoine, parmi lesquels l'amendement visant à supprimer l'attribut « socialiste » avant le nom de la République socialiste de Macédoine. Depuis, la

république porte le nom de République de Macédoine.

6 août 1991. – L'Assemblée adopte une Décision pour l'organisation d'un référendum auquel les citoyens doivent se prononcer pour un Etat souverain et indépendant. La Décision définit la question sur laquelle les citoyens doivent se prononcer : « Etes-vous pour un Etat souverain et indépendant de République de Macédoine ayant le droit d'entrer dans une alliance future avec les Etats souverains de la Yougoslavie ? »

8 septembre 1991. - a lieu le référendum pour la souveraineté et l'indépendance de l'Etat macédonien. 95,09 % des citoyens qui ont voté, soit 72,16 % du nombre total de citoyens ayant le droit de vote, se sont prononcés positivement. A cette occasion, le 8 septembre est proclamé fête nationale – le Jour de l'indépendance.



Invitation au référendum

17 septembre 1991. – L'Assemblée de la République de Macédoine adopte une Déclaration pour la validation des résultats du référendum et pour la constitution de la République de Macédoine en tant qu'un Etat souverain et indépendant. La Déclaration affirme que les citoyens de la République de Macédoine ont écrit de manière démocratique une nouvelle page dans l'histoire séculaire macédonienne pour réaliser l'indépendance et la souveraineté de la République de Macédoine en tant qu'Etat. Cette Déclaration représente une décision formelle de l'Assemblée de la République de Macédoine pour la constitution de la République de Macédoine en un Etat souverain et indépendant, compte tenu du fait que la volonté des citoyens exprimée en référendum n'a pas de caractère décisif, mais seulement consultatif.

17 novembre 1991. – L'Assemblée proclame la Constitution de la République de Macédoine en tant que l'acte juridique suprême de l'Etat, complétant ainsi le long processus historique de constitution de la République de Macédoine en tant qu'Etat souverain, indépendant, démocratique et social. L'adoption de la Constitution marque le début de la construction de la nouvelle organisation constitutionnelle et l'établissement de la République de Macédoine en tant que démocratie parlementaire. La Constitution de la République de Macédoine de 1991 est la première constitution macédonienne qui définit le principe de séparation du pouvoir de l'Etat en tant que valeur

fondamentale de l'organisation constitutionnelle (les constitutions précédentes de la Macédoine connaissent le principe de gouvernement parlementaire ou le principe d'unité du pouvoir). Conformément à la Constitution, le pouvoir d'Etat en République de Macédoine est séparé en pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Titulaire du pouvoir législatif est l'Assemblée de la République de Macédoine, qui représente l'organe monocaméral de représentants des citoyens, composé de 120 à 140 députés (le nombre exact de députés est précisément défini par la loi et jusqu'en 2008 compte 120 députés, puis le nombre de députés augmente à 123, dont trois députés sont élus par les ressortissants de la République Macédoine qui sont au travail ou effectuent un séjour à l'étranger). Les députés sont élus au suffrage universel, direct et libre, au scrutin secret, pour un mandat de quatre ans.



Proclamation de la Constitution de la République de Macédoine en 1991

Depuis l'adoption de la Constitution, l'Assemblée de la République de Macédoine adopte 32 amendements au total faisant partie intégrante de la Constitution de la République de Macédoine (en 1992, 1998, 2001, 2003, 2005, 2009 et en 2011).

19 décembre 1991. – L'Assemblée de la République de Macédoine adopte une Déclaration pour la reconnaissance mutuelle de la République de Macédoine en tant qu'Etat souverain et indépendant. Sur la base de cette Déclaration, la République de Macédoine devient pays membre de presque toutes les organisations internationales importantes avec lesquelles elle collabore de manière active et réussie : l'ONU (avril 1993), l'OMC (1993), l'OSCE (1995), le Conseil de l'Europe (1995), l'ALECE (2006) et autres. La Macédoine est pays candidat pour l'adhésion à l'Union européenne (depuis 2005) et à l'OTAN.

14 février 1992. – adoption de la Loi sur la défense, selon laquelle les forces armées – l'Armée de la

République de Macédoine – sont responsables de la défense du pays.

26 avril 1992. – L'Assemblée adopte la Loi sur la monnaie de la République de Macédoine, par laquelle a été proclamée l'indépendance monétaire et a été introduite la monnaie nationale – le denar macédonien.

29 juillet 1992. – L'Assemblée adopte la Décision sur l'adhésion de la République de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

11 août 1992. – L'Assemblée adopte le drapeau et l'hymne de la République de Macédoine.

16 et 30 octobre 1994. - ont lieu les premières élections parlementaires après l'indépendance de la République de Macédoine. Elles ont lieu simultanément aux premières élections présidentielles directes, selon le même modèle électoral appliqué en 1990 (les élections parlementaires en 1998 sont mises en œuvre selon un modèle électoral combiné, et depuis 2002, un système proportionnel est appliqué).

16 novembre 2001. – en résultat de la signature de l'Accord cadre d'Ohrid du 13 août 2001, ont été effectués d'importantes modifications et compléments à la Constitution, dans son préambule, ainsi que dans un nombre important de dispositions dans sa partie normative. Les solutions incorporées dans ses amendements introduisent des changements essentiels dans le système constitutionnel et juridique de la République de Macédoine afin de renforcer les processus d'intégration interne de toutes les communautés ethniques, sans assimilation et de créer la base pour une stabilité interethnique durable.



Assemblée de la République de Macédoine